

Commune de

Noyers



02 38 92 40 72

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 045-214502304-20251218-592025-DE

EXTRA

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absente excusée : Sarah BADER (procuration donnée à Pierre BADER)

Absent : Hubert DEPREZ

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 12

Objet : Tarification de la salle annexe pour séances de yoga

Délibération n°59/2025

Madame le Maire rappelle : dans le cadre de son activité professionnelle, un habitant de la commune de Noyers souhaite proposer différents ateliers de bien-être destinés à tout public et souhaite, à ce titre, disposer de la salle annexe pour y dispenser des cours de yoga (une heure et demie par mois).

Lors de sa séance du 25 septembre dernier, le Conseil Municipal avait délibéré sur une mise à disposition gratuite en y émettant un avis favorable, à condition que l'habitant concerné intervienne dans le cadre d'une association et non d'une entreprise privée.

La demande est ici renouvelée car l'habitant concerné affirme vouloir régler une participation financière. L'habitant a présenté, en préambule de la séance, son projet professionnel à l'assemblée délibérante.

Madame le Maire propose de lui faire bénéficier d'un tarif à la demi-journée à chaque séance.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, décide d'accorder à l'habitant de la commune de Noyers souhaitant proposer différents ateliers de bien-être destinés à tout public et, à ce titre, disposer de la salle annexe pour y dispenser des cours de yoga (une heure et demie par mois), le bénéfice d'un tarif à la demi-journée pour chaque séance.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN.

